

REGLEMENT Trail National Côte d'Opale En Pas-De-Calais 2025

RÈGLEMENT - REGULATION

ENGLISH VERSION AVAILABLE : STARTING PAGE 18

Samedi 13 et Dimanche 14 Septembre 2025

1. ORGANISATION

La société TENDAO organise le Trail National Côte d'Opale en Pas-de-Calais 2024.

Le Samedi 13 Septembre 2025 :

- 10km chrono
- 10km non-chrono / randonnée / marche nordique
- 14km chrono
- 14km non-chrono (impossible de randonner, obligation de courir ou marche très rapide)
- 21km chrono
- Le challenge 83 km sur 2 journées

Le Dimanche 14 Septembre 2025 :

- 18km chrono
- 25km non-chrono/marche nordique rapide (barrières horaires)
- 42km chrono
- Le challenge 83 km sur 2 journées

TENDAO organise également le challenge 83km (21km le Samedi puis 62km le Dimanche)

L'association AVENTURE COTE D'OPALE (ACO) organise également le Trail Côte d'Opale 2025.
le Dimanche 14 Septembre 2025 :

- 62km chrono

Chacune des deux entités organise son évènement indépendamment et distinctement mais ce règlement est commun au Trail National Côte d'Opale en Pas-de-Calais 2024.

17 rue du Maréchal Lefebvre - 62126 Wimille
03 21 87 48 71 - organisation@trailcotedopale.com

2. ÉPREUVES

Samedi 13 Septembre 2025 :

- 13h30 - 21km et challenge 83km (jour 1) : Départ Audinghen, Arrivée à Wimereux

- 14h30 - 10 km : Départ Ambleteuse, Arrivée à Wimereux
- 15h30 - 14 km : Départ Audinghen, Arrivée à Wimereux

Dimanche 14 Septembre 2025 :

- 6h00 - 62 km et challenge 83 km (jour 2) : Départ Wimereux, Arrivée à Wimereux
- 9h00 - 42 km : Départ Cap Blanc-Nez (Escalles), Arrivée à Wimereux
- 10h45 - 25 km : Départ Cap Blanc-Nez (Escalles), Arrivée à Wimereux
- 11h45 -18 km : Départ Cap Gris Nez, Arrivée à Wimereux

3. PARTICIPATION

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, née en 2004 ou avant.

Suivant la réglementation de la FFA, les juniors (personnes nées en 2007 et 2008) peuvent faire le 21km, le 18km, le 14km, et le 10km. Les cadets (personnes nées en 2009 et 2010) peuvent faire le 14km, et le 10km, licenciés ou non sous réserve de fournir un certificat médical légal.

Attention, toutes les licences sportives ne sont pas acceptées suivant le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Aussi, les licences étrangères ne sont pas valables en France.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée selon la réglementation imposée par la FFA, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Pour les non licenciés

Désormais, tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra donc satisfaire au Parcours Prévention Santé. Concrètement, cela signifie que pour son inscription à la course choisie, il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo)

Au cours de ce parcours en ligne, le participant sera sensibilisé à différentes problématiques :

- Situations à risques : ressentis inhabituels, précautions à prendre selon l'âge, habitudes favorisant la dégradation de la santé, etc.,

- Invitation à consulter un médecin en cas de risques identifiés,
- Rappel de l'intérêt de se former aux gestes qui sauvent,
- Mise à disposition d'une base documentaire sur la pratique en santé.

Pour les coureurs mineurs, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- Le parcours de 10 km (randonnée - marche nordique - course non chronométrée) est ouvert à tous à partir de 7 ans sous réserve d'être accompagné d'un adulte inscrit et de fournir une autorisation parentale. Le document sera à télécharger directement dans le dossier d'inscription du participant mineur.
- Le parcours de 14 km (marche nordique - course non chronométrée) est ouvert à tous à partir de 12 ans sous réserve d'être accompagné d'un adulte inscrit et de fournir une autorisation parentale. Le document sera à télécharger directement dans le dossier d'inscription du participant mineur.
- Le parcours de 18 km (marche nordique - course non chronométrée) est ouvert à tous à partir de 14 ans sous réserve d'être accompagné d'un adulte inscrit et de fournir une autorisation parentale. Le document sera à télécharger directement dans le dossier d'inscription du participant mineur.
- **Il est interdit de participer avec un animal, ou de faire l'épreuve sans dossard ou de se faire accompagner par un VTT, un cheval, ou tout autre moyen !**

Athlètes en Joëlette :

- Le port du casque et gants conformément à la réglementation en vigueur est obligatoire. La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement où figurera seulement la Joëlette. La Joëlette se devra de fournir un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'événement et mentionnant son aptitude à participer à l'événement en Joëlette en compétition.
- Une autorisation parentale sera également exigée dans le cadre d'un participant mineur. Chaque accompagnant de la Joëlette devra être déclaré auprès de l'organisation. Il devra également présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'épreuve et de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, ou du sport en compétition, ou de la course à pied en compétition, ou présenter une licence valable (voir détails ci-dessus). Chaque accompagnant se devra de porter le dossard « accompagnant Joëlette » et le bracelet fournis par l'organisation.
- Il n'est pas permis d'aller au delà de 6 accompagnateurs. Tout accompagnant supplémentaire et non-déclaré auprès de l'organisation et ne portant pas le dossard « accompagnant Joëlette » se verra exclu de l'épreuve.

Dans le cadre d'une participation de Déficient Visuel :

Merci de contacter directement l'organisation par e-mail à organisation@trailcotedopale.com. L'organisation se chargera de prendre en compte votre participation suivant le nombre de places disponibles.

Athlète Déficient Visuel :

- L'athlète non voyant ou mal voyant et son guide sont indissociables.
 - L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide.
 - Dans la mesure du possible, le guide doit être identifié comme tel par une inscription « guide » ou une chasuble de sport de couleur vive et repérable.

Le participant déficient visuel se devra de fournir un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'événement et mentionnant son aptitude à la pratique de la course à pieds en compétition ou au sport en compétition. Une autorisation parentale sera également exigée dans le cadre d'un participant mineur. Le guide devra être déclaré auprès de l'organisation. Il devra également présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'épreuve et de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, ou du sport en compétition, ou de la course à pied en compétition, ou présenter une licence valable (voir détails ci-dessus). Il n'est pas permis d'aller au delà d'un guide. Le guide sera doté d'un dossard, mais non inclus au classement où figurera seulement le participant Déficient Visuel. Tout accompagnant/guide supplémentaire et non déclaré auprès de l'organisation et ne portant pas le dossard « accompagnant » se verra exclu de l'épreuve.

Pas de vérification de PPS sur place. Il n'y aura pas de stand litiges. Strictement aucun certificat médical ou licence sportive ne sera vérifié sur la place de l'événement.

Date limite d'envoi des codes PPS ou licences valables avant l'épreuve :

- Licences : 7 Septembre 2025
- PPS : 1 Septembre 2025

4. DÉPARTS ET ARRIVÉES

Le lieu de départ diffère selon le parcours, cette édition 2025 prévoit des départs sur les communes de Wimereux, d'Ambleteuse, d'Audinghen, et d'Escalles sur l'ensemble des 2 journées. L'arrivée de l'ensemble des parcours se situera sur la commune de Wimereux. En fonction des avis des services de l'état et de la législation à venir, la société TENDAO et l'association ACO, se réservent le droit de modifier les paramètres de l'organisation du Trail National Côte d'Opale en Pas-de-Calais 2025.

5. SEMI-AUTO-SUFFISANCE

Le principe de course individuelle en semi-auto-suffisance est la règle.

- Samedi 13 Septembre 2025 : un ravitaillement solide + liquide est prévu à Audresselles sur les parcours du 14 km, 21 km et 83 km. Aucun ravitaillement n'est prévu sur le parcours 10 km.
 - Un ravitaillement d'arrivée à Wimereux solide + liquide est prévu pour l'ensemble des parcours ; 10 km, 14 km, 21 km, et 83 km !
- Dimanche 14 Septembre 2025 : un ravitaillement (solide + liquide) est prévu à Tardinghen pour le parcours du 62km, 83km. Un autre ravitaillement (solide + liquide) est prévu à Havelinghen pour le 42km, le 62km et le 83km. Un ravitaillement (solide + liquide) est prévu au Cap Gris-Nez sur les parcours 18km, 25km, 42km, 62km et le 83km.
 - Un ravitaillement d'arrivée à Wimereux (solide + liquide) est prévu pour l'ensemble des parcours ; 18km, 25km, 42km, 62km, 83km !

Un récipient type gobelet ou gourde est obligatoire pour accéder aux ravitaillements liquide, y compris pour le ravitaillement à l'arrivée.

Les ravitaillements liquides sont approvisionnés en boissons. La boisson est destinée au remplissage des bidons, poches à eau ou gobelets. Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. L'assistance personnelle est autorisée uniquement sur les postes de ravitaillement officiels, à l'exclusion de tous soins médicaux ou paramédicaux personnels qui sont strictement interdits. Il est interdit de se faire accompagner par une autre personne qu'un concurrent inscrit, sur le parcours à pieds ou à VTT. Les chiens sont interdits sur le parcours. Il n'y a plus de gobelets sur les ravitaillements pour des raisons écologiques. Chaque coureur doit donc avoir un contenant, il est interdit de boire à la bouteille sous peine d'exclusion de l'épreuve !

6. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le dossier du coureur doit obligatoirement être complet : fiche d'inscription, licence sportive en cours de validité au jour de la course, certificat médical (pour les mineurs), ou PPS autorisant la pratique de la course à pied en compétition (voir détails dans le paragraphe « participation »), datant de moins d'un an le jour de la course. Les inscriptions se font sur le site internet www.trailcotedopale.com. Une autorisation parentale est demandée dans le cadre d'un participant mineur.

7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE

La participation au Trail Côte d'Opale entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé ou disqualifié. Vous devez garder vos déchets sur vous.

Tout coureur qui cherche à tricher sera immédiatement mis hors course. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

8. NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS

- Samedi
 - 10 km randonnée - marche nordique - course non chrono : limité à 100 participants
 - 14 km course non chrono (interdiction de marcher, obligation de courir) : limité à 100 participants
 - 10 km : limité à 600 participants
 - 14 km : limité à 1100 participants
 - 21 km : limité à 1700 participants
- Dimanche
 - 18 km marche nordique rapide- course non chrono : limité à 100 participants
 - 18 km : limite à 600 participants
 - 25 km : limité à 1400 participants
 - 42 km : limité à 900 participants
 - 62 km : limité à 500 participants
 - 83 km : « Le challenge » limité à 100 participants

9. INSCRIPTION

Droits d'engagement/Inscription :

Le Samedi 13 Septembre 2025 :

- **10 km randonnée - marche nordique - course non chrono** : 25€ jusqu'au 31 Mars puis 29€ jusqu'au 30 Juin et ensuite 30€ jusqu'au 31 Août.

- **14 km non-chrono (impossible de randonner, obligation de courir ou marche très rapide)** : 28€ jusqu'au 31 Mars puis 29€ jusqu'au 30 Juin et ensuite 30€ jusqu'au 31 Août.
- **10 km** : 27€ jusqu'au 31 Mars puis 29€ jusqu'au 30 Juin et ensuite 30€ jusqu'au 31 Août.
- **14 km** : 30€ jusqu'au 31 Mars puis 32€ jusqu'au 30 Juin et ensuite 33€ jusqu'au 31 Août.
- **21 km** : 36€ jusqu'au 31 Mars puis 38€ jusqu'au 30 Juin et ensuite 40€ jusqu'au 31 Août.
- **83 km** : 95€ jusqu'au 31 Mars puis 97€ jusqu'au 30 Juin et ensuite 99€ jusqu'au 31 Août.

Le Dimanche 8 Septembre 2024 :

- **18 km non-chrono (impossible de randonner, obligation de courir ou marche très rapide) + (barrières horaires)** : 28€ jusqu'au 31 Mars puis 30€ jusqu'au 30 Juin et ensuite 31€ jusqu'au 31 Août.
- **18 km** : 30€ jusqu'au 31 Mars puis 32€ jusqu'au 30 Juin et ensuite 33€ jusqu'au 31 Août.
- **25 km** : 36€ jusqu'au 31 Mars puis 38€ jusqu'au 30 Juin et ensuite 40€ jusqu'au 31 Août.
- **42 km** : 53€ jusqu'au 31 Mars puis 55€ jusqu'au 30 Juin et ensuite 57€ jusqu'au 31 Août.
- **62 km** : 64€ jusqu'au 31 Mars puis 66€ jusqu'au 30 Juin et ensuite 68€ jusqu'au 31 Août.
- **85 km** : 95€ jusqu'au 31 Mars puis 97€ jusqu'au 30 Juin et ensuite 99€ jusqu'au 31 Août.

Les inscriptions sont closes pour chaque course dès que le nombre maximum de coureurs est atteint. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

Ne sont pas compris dans les droits d'inscription, les frais d'inscription du site Njuko, les frais de carte bancaires et les frais de traitement du dossier :

- (2,80€) pour le 83 km, 62 km, 42 km.
- (2,40€) pour le 25 km
- (2€) pour le 21 km, le 18 km, le 14 km et le 10 km.

La redevance obligatoire du Conservatoire du Littoral sera à régler soit 2,40€. Sauf 83 km (4,8€).

10. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail à organisation@trailcotedopale.com ou par courrier. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone.

Annulation d'une inscription :

- Toute annulation entraîne 6€ de frais de dossiers jusqu'au 30 Juin 2025. Puis 8€ à partir du 1er Juillet 2025.
- À partir du 1er Août 2025, toute annulation entraîne la perte de 50% du prix d'inscription.
- Après le 25 Août 2025, plus aucun remboursement ne sera effectué.
- Aucun échange de dossard n'est possible.
- Le report de l'inscription sur une prochaine édition ne sera pas accepté.
- Il est possible de souscrire une garantie annulation au moment de l'inscription (voir conditions).

- La revente du dossard est strictement interdite.

11. GARANTIE ANNULATION

Il est possible de souscrire à la garantie annulation au moment de l'inscription.

Statut « souscripteur » : toute personne ayant souscrit à la garantie annulation au moment de son inscription au Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais 2025 sur le parcours de son choix. Le souscripteur en question a pris soin de cocher la case correspondante sur le formulaire d'inscription et s'est engagé à régler spontanément le montant de ladite garantie annulation. La garantie annulation a pour objet de garantir au souscripteur le remboursement de ses frais d'inscription au Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais 2025 (hors frais de garantie annulation), dès lors que ce dernier s'est vu obligé d'annuler sa participation selon la liste des causes possibles suivantes :

- Maladie, accident ou décès du participant « souscripteur », survenu après la souscription de la garantie annulation,
- Hospitalisation, accident ou décès du conjoint, ascendant et descendant du 1er degrés du souscripteur survenant dans les 30 jours précédant la manifestation,
- Une mutation professionnelle du souscripteur ou de son conjoint,
- Licenciement économique du souscripteur

Les causes suivantes se sont pas éligibles au remboursement des frais d'inscription du participant « souscripteur » :

- Maladie ou accident déjà constaté avant la souscription,
- Une grossesse antérieure à l'inscription,
- Une faute intentionnelle du participant souscripteur, refus des congés par l'employeur

Rappel du montant de la garantie annulation : (à ajouter aux frais d'inscription)

- 83km : 10 €
- 62km et 42km : 8€
- 10km, 14km, 21km, 18km, 25km et randonnée, marche nordique, course non-chrono : 6€

Suivant le bon vouloir du participant, la garantie annulation sera à souscrire au moment de l'inscription au Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais et ne pourra être souscrite ultérieurement. La garantie annulation est nominative et non transférable d'une course à une autre. Si le participant souscripteur change de course, la garantie annulation souscrite lors de la première inscription sera perdue. Les frais de la garantie annulation ne seront en aucun cas remboursés. Toute demande d'annulation doit être formulée impérativement par e-mail à organisation@trailcotedopale.com et se doit d'être accompagnée d'un justificatif valable. Aucune demande d'annulation ne sera enregistrée par téléphone, ni sur place le jour de la course. Le souscripteur peut demander l'annulation de son inscription au Trail Côte d'Opale en

Pas-de- Calais jusqu'à la veille de l'événement (soit le 13 Septembre 2025 pour une inscription sur les parcours du Samedi, soit le 14 Septembre 2025 pour une inscription sur les parcours du Dimanche Les demandes d'annulation seront analysées sous un délai d'un mois maximum. Si le souscripteur remplit bien les conditions mentionnées ci-dessus alors le remboursement de ses frais d'inscription se fera directement sur le compte bancaire de la carte bancaire ayant servi au paiement de l'inscription. Le report de l'inscription sur une prochaine édition ne sera pas accepté.

12. MODIFICATION D'INSCRIPTION

Si un participant souhaite modifier sa course (pour une plus grande ou plus petite distance), la demande doit être formulée par mail à organisation@trailcotedopale.com. La modification de parcours n'est possible que s'il reste des places mises en vente via la plateforme d'inscriptions en ligne. Le participant devra de lui-même se réinscrire sur le parcours désiré en fonction du nombre de places restantes. S'il y arrive, il faudra de nouveau envoyer un e-mail à l'organisation en demandant l'annulation et le remboursement de l'ancien parcours (moins 2,8 € de frais de dossier jusqu'au 1er Août 2025, après le 1er Août les frais de dossiers sont de 5€). Le remboursement s'effectuera directement sur le compte bancaire de la carte bancaire ayant servi au paiement de l'inscription sous un délais de 3 semaines maximum. Aucun transfert d'une course à une autre ne sera fait de la part de l'organisation.

13. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Réserve d'eau minimum à 0,5 litre ;
- Réserve alimentaire ;
- Lampe pour les parcours le parcours 62km et challenge 83km du Dimanche
- Veste imperméable légère permettant de supporter la pluie ou couverture de survie
- **Un récipient** (type gobelet, timbale ou gourde par exemple) pour les ravitaillements.

Tout coureur n'ayant pas son matériel obligatoire ne sera pas classé.

Équipement conseillé :

Crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement, bande élastique, casquette ou bandana. Un coureur souhaitant utiliser des bâtons doit les avoir avec lui durant toute la course.

14. DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo et de la convocation reçue par e-mail en version imprimée ou numérique. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux aires de ravitaillement, aux salles de soins, de repos, douches. Sauf en cas de refus

d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré.

15. BRACELET

Un bracelet est remis à chaque participant, il est à porter obligatoirement pendant toute la course.

16. COURIR SANS DOSSARD EST INTERDIT

Des points de filtrage des concurrents seront mis en place à plusieurs endroits de l'épreuve. Les concurrents qui ne portent pas le dossard sur la face avant de leur tee-shirt et leur bracelet au poignet seront arrêtés et ne pourront pas continuer l'épreuve.

17. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale sera disposée sur les points d'assistance du parcours ainsi qu'à l'arrivée. Plusieurs médecins itinérants seront également sur le parcours ainsi qu'une ambulance. Des secouristes seront présents.

18. LE PARCOURS

Le parcours est vallonné pour rappeler à ceux qui ne connaissent pas la région que nous ne sommes pas dans le plat pays. Les chemins sont balisés pour éviter toute erreur de parcours. Un descriptif des parcours est disponible sur le site.

19. POSTES DE CONTRÔLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENTS

Des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation. Des postes de ravitaillement seront installés sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. Les postes de ravitaillement sont interdits aux coureurs qui ne portent pas de dossard et de bracelet ainsi qu'au public.

20. TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

Samedi 13 Septembre 2025 :

- Pas de barrière horaire pour le parcours de 10 km
- Pour 14 km : barrière horaire à 17h00 au km 6 à Audresselles,
- Pour le 21 km : barrière horaire à 15h50 au km 14 à Audresselles.

Dimanche 14 Septembre 2025 :

- Pour le 18 km : barrière horaire à 15h00 au km 13 à la Digue d'Ambleteuse
- Pour le 25km :
 - barrière horaire à 13h00 au km 11 au Cap Gris Nez
 - barrière horaire à 15h00 au km 20 à la Digue d'Ambleteuse
- Pour le 42km :
 - barrière horaire à 11h30 au km 14,5 à Havelinghen
 - barrière horaire à 14h00 au km 28 au Cap Gris Nez
 - barrière horaire à 15h30 au km 36,7 à la Digue d'Ambleteuse
- Pour le 62km :
 - barrière horaire à 11h40 au km 34 à Havelinghen
 - barrière horaire à 14h00 au km 47 au Cap Gris Nez
 - barrière horaire à 15h30 au km 56,5 à la Digue d'Ambleteuse

Barrières horaires : Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée ci-dessus (qu'elle soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle). Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard et sa puce, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires.

21. ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point signalé ou un ravitaillement. Il doit alors prévenir le signalé ou le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le coureur est obligé de rendre son dossard invalidé au lieu d'abandon auprès du responsable ou du signalé.

22. PUCES

Une puce électronique vous sera distribuée au départ collée au dossard et vous permettra d'être classé. Ces puces sont fixées au dossard et ne doivent pas être restituées à l'arrivée.

23. PÉNALISATION ET DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à contrôler le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect de l'ensemble du règlement (respect du site et de l'éthique, assistance ou accompagnement illicite, dossard non-visible sur l'avant en permanence, bracelet). Tout coureur n'étant pas en possession, lors d'un contrôle sur le parcours, de la totalité de son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction. Une pénalisation minimum d'une heure est appliquée pour tout autre manquement au règlement. Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC course et peut

demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- Port du dossard non conforme (il doit être porté à l'avant du tee-shirt),
- Non passage à un poste de contrôle,
- Utilisation d'un moyen de transport,
- Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite,
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage,
- Non-assistance à un concurrent en difficulté,
- Assistance personnelle en dehors des postes officiels de ravitaillement,
- Non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours,
- Pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- Insultes, impolites ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation ou de tout bénévole,
- Refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve.

24. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle anti-dopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraîne l'interdiction de concourir pendant les cinq années suivantes et est signalé à la fédération d'appartenance du coureur.

25. RÉCLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur ou d'un spectateur. Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé. La réclamation doit être déposée par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Une caution de 100€ doit être versée. Elle ne sera non restituable si la réclamation n'est pas validée.

Le jury de l'épreuve se compose :

- Du directeur de course
- Du chef de la zone géographique concernée
- Du responsable PC course
- D'un représentant des coureurs.

Les décisions prises par les membres du jury seront formulées dans un délai compatible avec les impératifs de l'épreuve en cours et seront sans appel.

26. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRE, ANNULATION DE LA COURSE

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires, les horaires de départ ou même les parcours. Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

27. ANNULATION DE L'ÉPREUVE

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc.), aucun remboursement ne pourra être effectué.

28. ASSURANCE

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

29. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSE

Seuls les coureurs franchissant l'arrivée sont classés. Des récompenses en lots seront distribuées uniquement aux 3 premier(e)s scratch et aux 1er(e) de chaque catégorie pour chaque épreuve. Ainsi qu'un cadeau identique mais personnalisé à la course à tous les finishers.

Catégories récompensées :

Pour le 10km chrono, et le 14km chrono :

- 1/2/3 scratch femme & homme
- 1er Sénior femme & homme
- 1er Espoir femme & homme
- 1er Junior femme & homme
- 1er Cadet femme & homme
- 1er de chaque Master femme & homme

Pour le 18 km chrono et le 21 km chrono :

- 1/2/3 scratch femme & homme
- 1er Sénior femme & homme
- 1er Espoir femme & homme
- 1er Junior femme & homme

- 1er de chaque Master femme & homme

Pour le 25km, 42km, 62km chrono :

- 1/2/3 scratch femme & homme
- 1er Sénior femme & homme
- 1er Espoir femme & homme
- 1er de chaque Master femme & homme

Pour le Challenge 83km :

- 1/2/3 scratch femme & homme uniquement

Les lots seront à récupérer uniquement sur place, le jour de la course, lors de la remise des prix.

Aucune récompense ne pourra être réclamée ultérieurement, quelqu'en soit la raison. Les réclamations et les éventuelles demandes de rectification du classement sont recevables jusqu'à sept jours après la date de l'événement. La réclamation devra être faite par l'envoi d'un e-mail à organisation@trailcotedopale.com. Au delà de cette date, plus aucune réclamation ne sera acceptée.

30. DROITS À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES ET CNIL/RGPD

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve. Il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. CNIL Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse complète.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de TENDAO qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Templiers Events. Par l'intermédiaire de Templiers Events, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à

organisation@trailcotedopale.com ou par courrier : TENDAO– TRAIL COTE D’OPALE 17 rue du Maréchal Lefebvre, 62126 Wimille.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l’une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requiert un délai de 8 jours.

31. COMPORTEMENT DU TRAILER

Aucune tricherie ne sera tolérée, ni avant, ni pendant la course. Toute tricherie entraîne une mise hors classement.

Respectez :

- Les parcours et les zones sensibles que vous traversez,
- Le balisage qui vous assure la bonne orientation,
- La faune et la flore environnante ; ne jetez rien dans la nature, préservons-la !
- Les autres coureurs : pas d’aide matérielle hors des zones prévues,
- Venir en aide à un participant en difficulté,
- Utilisez les cabines WC mis à votre disposition,
- Les bénévoles qui eux aussi participent pour le plaisir, - la population locale qui accueille la course,

32. COMPORTEMENT DU PUBLIC

Tout comme les trailers, le public et les accompagnants se doivent de respecter certains points essentiels à la bonne organisation de la manifestation :

Respectez :

- La faune et la flore environnante ; ne jetez rien dans la nature, préservons-la !
- Les aires réservées au public (cf : où voir les coureurs ?)
- Certains sites sont interdit au public, pour votre sécurité et celle des participants, merci de ne pas y accéder.
- Les bénévoles qui eux aussi participent pour le plaisir,
- La population locale qui accueille la course,
- Valorisez le co-voiturage afin de vous rendre sur les différents sites pour voir les coureurs,
- Pour votre sécurité et celle des participants : roulez au pas.
- Merci d’encourager les participants !

33. LE RESPECT DE LA NATURE

- Respecter la faune, la flore.

- Ne rien jeter sur le sol.
- Ne pas couper les sentiers car cela provoque une érosion irréversible du site.

34. NAVETTES BUS AU DEPART DE WIMEREUX

Des navettes seront disponibles au départ de Wimereux uniquement. Les navettes doivent être réservées via le site !

- Les trajets du Samedi sont :
 - Wimereux-Ambleteuse (10km)
 - Wimereux-Audinghen Grand Site (14km)
 - Wimereux- Audinghen Grand Site (21km, Challenge 83km partie 1)
- Les trajets du Dimanche sont :
 - Wimereux-Cap Gris-Nez (18km)
 - Wimereux-Escalles (25km, 42km)

Les tarifs sont de :

- 3,30€ pour Ambleteuse
- 4,00€ pour Audinghen
- 4,00€ pour Cap Gris-Nez
- 5,50€ pour Escalles (Cap Blanc-Nez)

35. LE PROGRAMME

(Sous réserve de recevoir les autorisations des différentes autorités)

- SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025

9h30 : Ouverture du village

De 9h30 à 13h30 : Remise des dossards pour les épreuves du Samedi après-midi (Challenge 83 km, 10 km, 14 km, 21 km)

12h00 : Départ des premières navettes vers les lieux de départs

13h30 : Départs du 21 km et challenge 83 km (partie 1) - départ Audinghen arrivée À Wimereux

De 14h30 à 18h30 : Remise des dossards pour les courses du Dimanche (18 km, 25km, 42km et 62 km)

14h30 : 10 km - départ Ambleteuse arrivée à Wimereux

15h30 : 14 km - départ Audinghen, arrivée à Wimereux

16h00 : Début de la cérémonie de remise des prix.

18h00 : Arrivée des derniers coureurs

19h00 : Fermeture du Village

- DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

06h00 : Ouverture du village

6h00 : 62 km et challenge 83 km (partie 2) - Départ Wimereux, arrivée à Wimereux

9h00 : 42 km - Départ Cap Blanc-Nez (Escalles), arrivée à Wimereux

10h45 : 25 km - Départ Cap Blanc-Nez (Escalles), arrivée à Wimereux

11h45 : 18 km - Départ Cap Gris Nez, arrivée à Wimereux

14h00 : Début de la cérémonie de remise des prix

16h30 : Arrivée du dernier trailer

17h00 : Fermeture du village et fin de l'épreuve

REGULATIONS Trail National Côte d'Opale En Pas-De-Calais 2025

RÈGLEMENT - REGULATION

ENGLISH VERSION AVAILABLE : STARTING PAGE 18

Saturday 13th and Sunday 14th September 2025

1. ORGANIZATION

The company **TENDAO** organizes the **Trail National Côte d'Opale en Pas-de-Calais 2024**.

Saturday, September 13, 2025:

- 10 km timed race
- 10 km non-timed / hike / Nordic walk
- 14 km timed race
- 14 km non-timed (mandatory running or very fast walking, no hiking allowed)
- 21 km timed race
- The 83 km Challenge over 2 days

Sunday, September 14, 2025:

- 18 km timed race
- 25 km non-timed / fast Nordic walk (with time barriers)
- 42 km timed race
- The 83 km Challenge over 2 days

TENDAO also organizes the 83 km Challenge (21 km on Saturday, followed by 62 km on Sunday).

The association **AVENTURE CÔTE D'OPALE (ACO)** also organizes the **Trail Côte d'Opale 2025** on **Sunday, September 14, 2025**, featuring:

- 62 km timed race

Each entity organizes its event independently and distinctly, but these regulations are common to both the **Trail National Côte d'Opale en Pas-de-Calais 2024** events.

Contact:

Address: 17 rue du Maréchal Lefebvre, 62126 Wimille

Phone: 03 21 87 48 71

Email: organisation@trailcotedopale.com

2. EVENTS

Saturday, September 13, 2025:

- **1:30 PM:** 21 km and 83 km Challenge (Day 1) - Start in Audinghen, finish in Wimereux
- **2:30 PM:** 10 km - Start in Ambleteuse, finish in Wimereux
- **3:30 PM:** 14 km - Start in Audinghen, finish in Wimereux

Sunday, September 14, 2025:

- **6:00 AM:** 62 km and 83 km Challenge (Day 2) - Start and finish in Wimereux
- **9:00 AM:** 42 km - Start in Cap Blanc-Nez (Escalles), finish in Wimereux
- **10:45 AM:** 25 km - Start in Cap Blanc-Nez (Escalles), finish in Wimereux
- **11:45 AM:** 18 km - Start in Cap Gris-Nez, finish in Wimereux

3. PARTICIPATION

These races are open to anyone, male or female, born in 2004 or earlier.

In accordance with FFA regulations, juniors (born in 2007 and 2008) may run the 21km, 18km, 14km and 10km. Cadets (born in 2009 and 2010) can run the 14km and 10km, with or without a sports license, provided they can produce a legal medical certificate.

Please note that not all sports licenses are accepted under French Athletics Federation (FFA) regulations. Foreign licenses are not valid in France.

To take part in any competition, participants must present to the organizer:

o An Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running license issued by the FFA, or a “Pass' J'aime Courir” issued by the FFA and completed by the doctor, valid on the date of the event. Please note: other FFA licenses (Health, Supervision and Discovery) are not accepted.

o A sports license, valid on the date of the event, issued by a federation approved solely in accordance with the regulations imposed by the FFA, on which must appear, by any means, the non-contraindication to the practice of sport in competition, athletics in competition or running in competition.

For non-licensed runners

From now on, all participants over the age of 18 wishing to register for a running race organized in France must comply with the Parcours Prévention Santé. In concrete terms, this means that when registering for the chosen race, participants must log on to the dedicated web platform pps.athle.fr in the three months prior to the competition, and follow the various steps designed to raise awareness of the risks, precautions and recommendations associated with running, via educational content (text and video).

In the course of this online course, participants will be made aware of various issues:

- Risk situations: unusual sensations, precautions to be taken according to age, habits conducive to poor health, etc,
- Invitation to consult a doctor in the event of identified risks,
- Reminder of the importance of training in life-saving techniques,
- Provision of a documentary database on healthy practices.

For under-age runners, their participation in a competition is subject to compulsory presentation to the organizer of either :

- An Athlé Compétition, Athlé Entreprise or Athlé Running license issued by the FFA, or a “Pass' J'aime Courir” issued by the FFA and completed by the doctor, valid on the date of the event. Other FFA-issued licenses (Health, Supervision and Discovery) are not accepted;
- A sports license, valid on the date of the event, on which must appear, by any means, the non-contraindication to the practice of sport in competition, athletics in competition or running in competition and issued by one of the FFA's partner federations. The list of partner federations will be regularly communicated to affiliated clubs and sports organizers by circular.
- The athlete and the persons exercising parental authority jointly complete a health questionnaire, the content of which is specified by joint order of the Minister of Health and the Minister of Sport.

The persons exercising parental authority over the minor must certify to the FFA that each section of the questionnaire has been answered in the negative. Failing this, they are required to produce a medical certificate attesting to the absence of contraindication to the practice of athletics or the discipline concerned, dated less than six months.

- The 10 km course (hike - Nordic walk - non-timed run) is open to everyone aged 7 and over, provided they are accompanied by a registered adult and provide parental authorization. The document is to be downloaded directly into the registration file of the minor participant.
- The 14 km course (Nordic walking - non-timed race) is open to all participants aged 12 and over, provided they are accompanied by a registered adult and provide parental authorization. The document is to be downloaded directly into the registration file of the minor participant.
- The 18 km course (Nordic walking - non-timed race) is open to all participants aged 14 and over, provided they are accompanied by a registered adult and provide parental authorization. The document is to be downloaded directly into the registration file of the minor participant.

- It is forbidden to take part with an animal, to run the race without a number or to be accompanied by a mountain bike, a horse or any other means!

Joëlette athletes:

- Helmets and gloves must be worn in accordance with current regulations. Joëlettes are allowed to take part, provided the number of accompanying persons is limited to 6.

Accompanying persons will be given race numbers, but will not be included in the ranking, which will show only the Joëlette. The Joëlette will have to provide a medical certificate dated less than one year before the date of the event and mentioning its aptitude to take part in the event in Joëlette in competition.

- Parental authorization will also be required for under-age participants. Each person accompanying the Joëlette must be declared to the organizers. They must also present a medical certificate dated less than one year before the date of the event, stating that they are not contraindicated in the practice of athletics in competition, or running in competition, or present a valid license (see details above). Each accompanying person must wear the “Joëlette accompanying person” number and bracelet provided by the organizers.

- No more than 6 accompanying persons are permitted. Any additional accompanying person not declared to the organizers and not wearing a “Joëlette accompanying person” number will be excluded from the event.

For visually impaired participants:

Please contact the organization directly by e-mail at organisation@trailcotedopale.com. The organization will take into account your participation according to the number of places available.

Visually impaired athletes:

- The blind or partially sighted athlete and his/her guide are inseparable.
- The athlete can only benefit from one guide.
- Wherever possible, the guide should be identified as such by the word “guide” or a brightly-colored, easily identifiable sports vest.

Visually impaired participants will be required to provide a medical certificate dated less than one year before the event date, stating their fitness to practice competitive running or competitive sports. Parental authorization will also be required for under-age participants. The guide must be declared to the organization. He/she must also present a medical certificate dated less than one year before the date of the event, stating that he/she is not contraindicated in the practice of competitive athletics, competitive sport or competitive running, or present a valid license (see details above). No more than one guide is permitted. The guide will be given a race number, but will not be included in the ranking, which will only include the Visually Impaired participant. Any additional accompanying person/guide not declared to the organization and not wearing an “accompanying person” number will be excluded from the event.

No PPS checks on site. There will be no dispute stand. Strictly no medical certificates or sports licenses will be checked on the event site.

Deadline for sending PPS codes or valid licenses before the event:

- Licenses: September 7, 2025

- PPS: September 1, 2025

4. STARTS AND FINISHES

Departure points vary according to the course, but for the 2025 edition, departures will be from the towns of Wimereux, Ambleteuse, Audinghen and Escalles on all 2 days. The finish of all the routes will be in the commune of Wimereux.

The TENDAO company and the ACO association reserve the right to modify the parameters of the organization of the Trail National Côte d'Opale en Pas-de-Calais 2025, depending on the opinions of government departments and future legislation.

5. SEMI-AUTO-SUFFICIENCY

The principle of individual semi-autonomous running is the rule.

- Saturday, September 13, 2025: solid + liquid refreshments will be provided in Audresselles on the 14 km, 21 km and 83 km courses. There will be no refreshments on the 10 km course.

o Solid + liquid refreshments will be provided at the finish in Wimereux for all courses: 10 km, 14 km, 21 km and 83 km!

- Sunday, September 14, 2025: a refreshment station (solid + liquid) is planned in Tardinghen for the 62km, 83km route. Another refreshment station (solid + liquid) is planned in Havelinghen for the 42km, 62km and 83km. A refreshment station (solid + liquid) is provided at Cap Gris-Nez for the 18km, 25km, 42km, 62km and 83km courses.

o A refreshment station at the finish in Wimereux (solid + liquid) is provided for all courses: 18km, 25km, 42km, 62km, 83km!

A cup or water bottle is required to access the liquid refreshment points, including those at the finish line.

Liquid refreshments are supplied in beverages. The drink is intended for filling water bottles, water bags or cups. Each runner must ensure that he or she has enough water to reach the next refreshment station. Personal assistance is only permitted at official aid stations, with the exception of personal medical or paramedical care, which is strictly forbidden. It is forbidden to be accompanied by anyone other than a registered competitor, whether on foot or mountain bike. Dogs are not allowed on the course. For ecological reasons, cups are no longer available at the refreshment points. It is forbidden to drink from a bottle, under penalty of exclusion from the event!

6. REGISTRATION CONDITIONS

The runner's file must be complete: registration form, sports license valid on the day of the race, medical certificate (for minors), or PPS authorizing the practice of competitive running (see details in the "participation" paragraph), dated less than one year before the day of the race.

Registrations can be made via the www.trailcotedopale.com website. Parental authorization is required for under-age participants.

7. ACCEPTANCE OF REGULATIONS AND RACE ETHICS

Participation in the Trail Côte d'Opale implies unreserved acceptance of the present regulations and race ethics.

Any runner seen littering the course will be penalized or disqualified. You must keep your garbage with you.

Any runner attempting to cheat will be immediately disqualified. It is imperative to follow the paths as they are marked, without cutting.

Large numbers of garbage cans are available at each refreshment station and must be used.

8. MAXIMUM NUMBER OF RIDERS

Saturday

- 10 km hike - Nordic walking - non-time trial race: limited to 100 participants
- 14 km non-time trial (no walking, must run): limited to 100 participants
- 10 km: limited to 600 participants
- 14 km: limited to 1100 participants
- 21 km: limited to 1700 participants

Sunday

- 18 km Nordic fast walk - non-time trial: limited to 100 participants
- 18 km: limited to 600 participants
- 25 km: limited to 1400 participants
- 42 km: limited to 900 participants
- 62 km: limited to 500 participants
- 83 km: "Le challenge" limited to 100 participants

9. REGISTRATION

Registration/Entry Fees:

On Saturday, September 13, 2025:

- **10 km hike - Nordic walk - non-timed race:** €25 until March 31, then €29 until June 30, and €30 until August 31.

- **14 km non-timed (hiking impossible, mandatory running or very fast walking):** €28 until March 31, then €29 until June 30, and €30 until August 31.
- **10 km:** €27 until March 31, then €29 until June 30, and €30 until August 31.
- **14 km:** €30 until March 31, then €32 until June 30, and €33 until August 31.
- **21 km:** €36 until March 31, then €38 until June 30, and €40 until August 31.
- **83 km:** €95 until March 31, then €97 until June 30, and €99 until August 31.

On Sunday, September 8, 2024:

- **18 km non-timed (hiking impossible, mandatory running or very fast walking) + (time barriers):** €28 until March 31, then €30 until June 30, and €31 until August 31.
- **18 km:** €30 until March 31, then €32 until June 30, and €33 until August 31.
- **25 km:** €36 until March 31, then €38 until June 30, and €40 until August 31.
- **42 km:** €53 until March 31, then €55 until June 30, and €57 until August 31.
- **62 km:** €64 until March 31, then €66 until June 30, and €68 until August 31.
- **85 km:** €95 until March 31, then €97 until June 30, and €99 until August 31.

Registrations are closed for each race as soon as the maximum number of runners is reached. Entry fees include all services described in this regulation.

Not included in the registration fees are the Njuko website registration fees, credit card fees, and file processing fees:

- (€2.80) for the 83 km, 62 km, 42 km.
- (€2.40) for the 25 km.
- (€2) for the 21 km, 18 km, 14 km, and 10 km.

The mandatory Conservatoire du Littoral fee must be paid: €2.40, except for the 83 km (€4.80).

10. CANCELLATION OF A REGISTRATION

All registration cancellations must be made by email to organisation@trailcotedopale.com or by mail. No cancellations will be processed by phone.

Cancellation of a registration:

- All cancellations incur a €6 processing fee until June 30, 2025. Then, €8 starting July 1, 2025.
- From August 1, 2025, any cancellation will result in the loss of 50% of the registration fee.
- After August 25, 2025, no refunds will be issued.
- No bib exchanges are allowed.

- Transferring the registration to a future edition will not be accepted.
- It is possible to subscribe to a cancellation insurance at the time of registration (see conditions).
- Reselling the bib is strictly prohibited.

11. CANCELLATION INSURANCE

It is possible to subscribe to cancellation insurance at the time of registration.

"Subscriber" status: Any person who subscribes to the cancellation insurance at the time of their registration for the Trail Côte d'Opale in Pas-de-Calais 2025 on the course of their choice. The subscriber has ensured that they checked the corresponding box on the registration form and has committed to paying the cancellation insurance fee spontaneously.

The purpose of the cancellation insurance is to guarantee the subscriber a refund of their registration fees for the Trail Côte d'Opale in Pas-de-Calais 2025 (excluding the cancellation insurance fee) if the subscriber is forced to cancel their participation due to one of the following eligible causes:

- Illness, accident, or death of the "subscriber" participant, occurring after subscribing to the cancellation insurance.
- Hospitalization, accident, or death of the subscriber's spouse, ascendants, or first-degree descendants occurring within 30 days prior to the event.
- A professional relocation of the subscriber or their spouse.
- Economic redundancy of the subscriber.

The following causes are not eligible for a refund of the registration fees of the "subscriber" participant:

- Illness or accident already diagnosed before subscribing.
- A pregnancy prior to registration.
- An intentional fault by the subscriber participant or refusal of leave by their employer.

Reminder of the cancellation insurance fees (to be added to the registration fees):

- **83 km:** €10
- **62 km and 42 km:** €8
- **10 km, 14 km, 21 km, 18 km, 25 km, and hike, Nordic walk, non-timed race:** €6

At the participant's discretion, the cancellation insurance must be subscribed at the time of registration for the Trail Côte d'Opale in Pas-de-Calais and cannot be subscribed to at a later date. The cancellation insurance is personal and non-transferable to another race. If the subscriber participant changes courses, the cancellation insurance subscribed to during the initial registration will be forfeited.

The cancellation insurance fees are non-refundable under any circumstances. All cancellation requests must be made by email to **organisation@trailcotedopale.com** and must be accompanied by valid proof. No cancellation requests will be accepted by phone or on-site on the day of the race.

The subscriber may request the cancellation of their registration for the Trail Côte d'Opale in Pas-de-Calais up to the day before the event (i.e., September 13, 2025, for registrations on Saturday courses, or September 14, 2025, for registrations on Sunday courses). Cancellation requests will be reviewed within a maximum of one month. If the subscriber meets the conditions mentioned above, the refund of their registration fees will be made directly to the bank account associated with the credit card used for payment.

Transferring the registration to a future edition will not be accepted.

12. MODIFICATION OF REGISTRATION

If a participant wishes to change their race (to a longer or shorter distance), the request must be sent by email to **organisation@trailcotedopale.com**.

Course modification is only possible if there are remaining spots available via the online registration platform. The participant must re-register themselves for the desired course based on the remaining spots. If successful, they must then send another email to the organization requesting the cancellation and refund of the original course (minus a €2.80 processing fee until August 1, 2025; after August 1, the processing fee increases to €5). The refund will be made directly to the bank account linked to the credit card used for payment within a maximum of three weeks.

The organization will not transfer participants from one course to another.

13. MANDATORY EQUIPMENT

- A minimum water reserve of 0.5 liters.
- Food reserve.
- A lamp for the 62 km course and the 83 km challenge on Sunday.
- A light waterproof jacket to withstand rain or a survival blanket.
- A container (e.g., cup, tumbler, or water bottle) for refreshments.

Any runner without the mandatory equipment will not be ranked.

Recommended equipment:

Sunscreen, petroleum jelly or anti-chafing cream, elastic bandage, cap or bandana. Runners wishing to use poles must carry them for the entire race.

14. BIBS

Each bib is given individually to each runner upon presentation of a photo ID and the printed or digital invitation received by email.

The bib must be worn on the chest or stomach and must remain fully visible at all times during the race. It must always be positioned above any clothing and cannot be attached to a bag or leg. The names and logos of partners must not be altered or hidden.

The bib serves as a pass to access refreshment areas, medical care rooms, rest areas, and showers. Except in the case of non-compliance with a decision made by a race official, the bib will never be removed.

15. BRACELET

A bracelet is issued to each participant and must be worn throughout the race.

16. RUNNING WITHOUT A BIB IS PROHIBITED

Checkpoints will be set up at several locations along the course. Participants without a bib visible on the front of their shirt and without a bracelet on their wrist will be stopped and not allowed to continue the race.

17. SAFETY AND MEDICAL ASSISTANCE

Medical assistance will be available at aid stations along the course and at the finish line. Several roaming doctors will also be present on the course, along with an ambulance. Rescuers will be on-site.

18. THE COURSE

The course is hilly, reminding those unfamiliar with the region that it is not flat terrain. Trails are marked to prevent any navigation errors. A detailed description of the courses is available on the website.

19. CONTROL AND REFRESHMENT STATIONS

“Flying” control points will be set up in locations other than aid and refreshment stations. Their locations will not be disclosed by the organization.

Refreshment stations will be installed along the course and at the finish line. These stations are strictly off-limits to runners without a bib and bracelet, as well as to the public.

20. MAXIMUM AUTHORIZED TIME AND TIME BARRIERS

Saturday, September 13, 2025:

- No time barrier for the 10 km course.
- **14 km:** time barrier at 5:00 PM at kilometer 6 in Audresselles.
- **21 km:** time barrier at 3:50 PM at kilometer 14 in Audresselles.

Sunday, September 14, 2025:

- **18 km:** time barrier at 3:00 PM at kilometer 13 at the Digue d'Ambleteuse.
- **25 km:**
 - Time barrier at 1:00 PM at kilometer 11 at Cap Gris Nez.
 - Time barrier at 3:00 PM at kilometer 20 at the Digue d'Ambleteuse.
- **42 km:**
 - Time barrier at 11:30 AM at kilometer 14.5 in Havelinghen.
 - Time barrier at 2:00 PM at kilometer 28 at Cap Gris Nez.
 - Time barrier at 3:30 PM at kilometer 36.7 at the Digue d'Ambleteuse.
- **62 km:**
 - Time barrier at 11:40 AM at kilometer 34 in Havelinghen.
 - Time barrier at 2:00 PM at kilometer 47 at Cap Gris Nez.
 - Time barrier at 3:30 PM at kilometer 56.5 at the Digue d'Ambleteuse.

Time barriers: To be allowed to continue the race, participants must leave the control point before the fixed time limit (this applies to the arrival time at the control point). Any participant removed from the race and wishing to continue their course may do so only after returning their bib and chip, under their own responsibility, and in complete autonomy. In case of poor weather conditions and/or for safety reasons, the organization reserves the right to modify the time barriers.

21. ABANDONMENT AND REPATRIATION

Except in cases of injury, runners must not abandon the race anywhere other than at a designated checkpoint or refreshment station. They must notify the checkpoint official or station manager, who will permanently invalidate their bib. The runner must return their invalidated bib to the designated official or checkpoint manager at the place of abandonment.

22. CHIPS

An electronic chip will be distributed at the start, attached to the bib, and will allow participants to be ranked. These chips are fixed to the bib and do not need to be returned at the finish.

23. PENALTIES AND DISQUALIFICATION

Course marshals are authorized to check mandatory equipment and ensure compliance with all race regulations (site respect, ethics, unauthorized assistance or accompaniment, bib not visible on the front, bracelet).

Any runner not carrying all mandatory equipment during a checkpoint inspection will be immediately disqualified, with no appeal against this sanction.

A minimum penalty of one hour will be applied for any other violation of the regulations. The marshal will notify their station manager and/or race control and may, depending on the severity of the infraction and the runner's behavior, request disqualification.

The race jury may disqualify a participant for any serious violation of the regulations, particularly in the following cases:

- Improper wearing of the bib (it must be worn on the front of the shirt).
- Failure to pass a control point.
- Use of transportation.
- Leaving a control point after the time limit.
- Doping or refusal to submit to an anti-doping test.
- Failure to assist a fellow participant in difficulty.
- Personal assistance outside official refreshment stations.
- Violation of the prohibition to be accompanied on the course.
- Pollution or degradation of the sites by the participant or a member of their entourage.
- Insults, rudeness, or threats directed at any member of the organization or volunteer.
- Refusal to be examined by a race doctor at any time during the event.

24. ANTI-DOPING CONTROL

Any competitor may be subjected to an anti-doping control during or at the end of the race. Refusal to comply will result in immediate disqualification. Any positive result will lead to a five-year ban from competition and will be reported to the runner's affiliated federation.

25. COMPLAINTS

No complaints will be accepted from supporters or spectators. Complaints must be submitted in writing exclusively by the concerned runner. Complaints must be filed in writing within 30 minutes of the provisional results being posted. A deposit of €100 is required, which will not be refunded if the complaint is not upheld.

The race jury is composed of:

- The race director,

- The head of the relevant geographic zone,
- The race control manager,
- A runners' representative.

Decisions made by the jury will be formulated within a timeframe compatible with the ongoing event's requirements and are final.

26. COURSE MODIFICATIONS OR TIME BARRIERS, RACE CANCELLATION

In case of adverse weather conditions or for safety reasons, the organization reserves the right to modify time barriers, start times, or even the course routes. Any decision will be made by a jury including at least the race director, the safety coordinator, and any other competent person designated by the President of the Organizing Committee.

27. EVENT CANCELLATION

If the event, in whole or in part, is canceled due to circumstances beyond the organizer's control (e.g., weather conditions, administrative decisions), no refunds will be issued.

28. INSURANCE

The organization provides civil liability insurance for the duration of the event.

Participation is under the full responsibility of the competitors, with a waiver of any claims against the organizers for damage or subsequent injuries arising from the event. Each participant must have personal accident insurance. Such insurance can be obtained from any provider of the participant's choice, including the French Athletics Federation.

29. RANKINGS AND REWARDS

Only runners crossing the finish line will be ranked. Prizes will be awarded to the top three overall finishers (scratch) and the first-place finisher in each category for each event. Additionally, all finishers will receive a personalized gift specific to the race.

Rewarded categories:

For the **10 km and 14 km timed races:**

- Top 3 overall (scratch) women & men,
- 1st Senior woman & man,
- 1st Espoir (U23) woman & man,
- 1st Junior woman & man,
- 1st Cadet (U18) woman & man,
- 1st Master in each category (women & men).

For the **18 km and 21 km timed races:**

- Top 3 overall (scratch) women & men,
- 1st Senior woman & man,
- 1st Espoir (U23) woman & man,
- 1st Junior woman & man,
- 1st Master in each category (women & men).

For the **25 km, 42 km, and 62 km timed races:**

- Top 3 overall (scratch) women & men,
- 1st Senior woman & man,
- 1st Espoir (U23) woman & man,
- 1st Master in each category (women & men).

For the **83 km Challenge:**

- Top 3 overall (scratch) women & men only.

Prizes must be collected on-site, on race day, during the award ceremony. No rewards can be claimed later for any reason.

Complaints or requests for ranking corrections will be accepted up to seven days after the event date. Complaints must be sent via email to **organisation@trailcotedopale.com**. After this period, no further complaints will be accepted.

30. IMAGE RIGHTS AND PERSONAL DATA – CNIL/GDPR

All participants expressly waive their image rights during the event. They waive any legal action against the organizer and its approved partners for the use of their image.

CNIL

In accordance with the French Data Protection Act of January 6, 1978, each participant has the right to access and rectify their personal data. Through our services, you may receive offers from other companies or associations. If you do not wish to receive these, you may write to us providing your full name and address.

The personal data communicated by participants is intended for authorized personnel of TENDAO, the company responsible for processing this data. This data is used to manage participants' registrations. Participants may receive emails with information about the event they have registered for, as well as other events organized by Templiers Events. Through Templiers Events, participants may also receive information and/or offers from other partner companies or associations.

The information collected complies with GDPR regulations.

In accordance with the French Data Protection Act of January 6, 1978, each participant has the right to access and rectify their personal data. To exercise this right, write to us with your full name and address at **organisation@trailcotedopale.com**, or by mail at:

TENDAO – TRAIL CÔTE D’OPALE, 17 rue du Maréchal Lefebvre, 62126 Wimille.

You can also unsubscribe from newsletters by clicking the unsubscribe link at the bottom of any received newsletter. Requests will be processed within a maximum of 48 working hours, except for postal requests, which may take up to 8 days.

31. TRAILER BEHAVIOR

Cheating will not be tolerated, either before or during the race. Any cheating will result in disqualification.

Respect:

- The courses and sensitive areas you pass through.
- The markings that guide you in the right direction.
- The surrounding flora and fauna – do not litter; let’s preserve nature!
- Other runners – no material assistance outside designated zones.
- Assist any participant in difficulty.
- Use the toilets provided.
- Volunteers who participate for the pleasure of it.
- The local population that hosts the event.

32. PUBLIC BEHAVIOR

Like the runners, spectators and accompanying individuals must respect essential guidelines to ensure the event’s smooth organization.

Respect:

- The surrounding flora and fauna – do not litter; let’s preserve nature!
- Areas designated for the public (see: "Where to watch the runners?").
- Certain sites are off-limits to the public for your safety and that of the participants; please do not access these areas.
- Volunteers who participate for the pleasure of it.
- The local population that hosts the event.
- Encourage carpooling to travel to different sites to watch the runners.
- For your safety and that of the participants: drive slowly.

- Cheer on the participants!

33. RESPECT FOR NATURE

- Respect the fauna and flora.
- Do not litter on the ground.
- Do not cut trails, as this causes irreversible erosion of the site.

34. BUS SHUTTLES FROM WIMEREUX

Shuttles will be available departing from Wimereux only. Reservations must be made via the website!

Saturday routes:

- Wimereux to Ambleteuse (10 km)
- Wimereux to Audinghen Grand Site (14 km)
- Wimereux to Audinghen Grand Site (21 km, Challenge 83 km Part 1)

Sunday routes:

- Wimereux to Cap Gris-Nez (18 km)
- Wimereux to Escalles (25 km, 42 km)

Prices:

- €3.30 for Ambleteuse
- €4.00 for Audinghen
- €4.00 for Cap Gris-Nez
- €5.50 for Escalles (Cap Blanc-Nez)

35. THE PROGRAM

(Subject to receiving authorization from the relevant authorities)

SATURDAY, SEPTEMBER 13, 2025

- **9:30 AM:** Village opens.
- **9:30 AM to 1:30 PM:** Bib collection for Saturday afternoon races (Challenge 83 km, 10 km, 14 km, 21 km).
- **12:00 PM:** Departure of the first shuttles to starting points.

- **1:30 PM:** Start of the 21 km and Challenge 83 km (Part 1) - Start in Audinghen, finish in Wimereux.
- **2:30 PM to 6:30 PM:** Bib collection for Sunday races (18 km, 25 km, 42 km, and 62 km).
- **2:30 PM:** Start of the 10 km - Start in Ambleteuse, finish in Wimereux.
- **3:30 PM:** Start of the 14 km - Start in Audinghen, finish in Wimereux.
- **4:00 PM:** Start of the award ceremony.
- **6:00 PM:** Arrival of the last runners.
- **7:00 PM:** Village closes.

SUNDAY, SEPTEMBER 14, 2025

- **6:00 AM:** Village opens.
- **6:00 AM:** Start of the 62 km and Challenge 83 km (Part 2) - Start and finish in Wimereux.
- **9:00 AM:** Start of the 42 km - Start in Cap Blanc-Nez (Escalles), finish in Wimereux.
- **10:45 AM:** Start of the 25 km - Start in Cap Blanc-Nez (Escalles), finish in Wimereux.
- **11:45 AM:** Start of the 18 km - Start in Cap Gris-Nez, finish in Wimereux.
- **2:00 PM:** Start of the award ceremony.
- **4:30 PM:** Arrival of the last trailer.
- **5:00 PM:** Village closes and the event ends.